

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 28 (2017)

Autorisation de voirie - SARL PROCHASSON de St Aignan-Le-Jaillard
Creusement d'une tranchée entre le n°37 et n°39 Rue de Santranges
A compter du Lundi 27 Mars 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par Monsieur PROCHASSON Alain, représentant la SARL PROCHASSON,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de creusement de tranchée sis, entre le n°37 et le n°39, Rue de Santranges,

ARRETE

ARTICLE 1er : la SARL PROCHASSON de St Aignan-Le-Jaillard est autorisée à effectuer des travaux de creusement d'une tranchée le long du caniveau CC1 sis, entre le n°37 et le n°39, Rue de Santranges, chez le client SAUZET Yvan, et ce à compter du Lundi 27 Mars 2017.

ARTICLE II : le stationnement est interdit aux abords de ce chantier et la circulation ne sera pas perturbée.

ARTICLE III : la SARL PROCHASSON, chargée de l'exécution des travaux, veillera à mettre en place une signalisation précisant le ralentissement des véhicules à l'approche du chantier.

ARTICLE IV : ampliation du présent arrêté est adressée à :

- la SARL PROCHASSON
- les Services Techniques
- la Gendarmerie
- au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 22 Mars 2017

Le Maire



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 23/03/2017
ou de sa notification le :
Le Maire,

E. RAT

